

18 AVR. 1991

**OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**

2101.2

223.0 jag/sai/dhi

Berne, le 17 avril 1991

Confidentiel**Note à M. le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz****OSEC: adaptation de l'organigramme**

1. M. Monsch, le nouveau directeur de l'OSEC, a approché le Comité directeur à la fin de l'année dernière pour obtenir l'autorisation de procéder à une adaptation de l'organigramme mis en place par M. Fust. Afin d'obtenir une meilleure cohésion et une plus grande concentration des efforts et par là un rendement supérieur, il propose de revenir d'une organisation régionale à une organisation fonctionnelle (comparer les annexes 1 et 2).
2. Le Comité directeur a formé un groupe de travail (dont faisait partie M. Jeker) pour étudier cette proposition. Ce dernier a admis le bien-fondé des modifications proposées. Il a cependant aussi constaté que celles-ci avaient pour conséquence de faire perdre au siège romand un poste de chef de division ("Région Afrique, Moyen-orient" qui deviendra une section, basée à Lausanne mais qui dépendra directement du chef de division "Marché étranger" à Zurich). Pour préserver et même renforcer la position du siège romand, le groupe de travail s'est par la suite mis d'accord sur la création d'une nouvelle division "Suisse romande" à Lausanne. Partant de la constatation que l'OSEC n'est toujours pas assez bien "implanté" en Suisse occidentale, cette division aurait pour tâche d'offrir et de promouvoir tous les services de l'OSEC en Suisse romande (annexe 2). Cette solution a été acceptée par le Comité directeur à sa réunion du 12 mars 1991.
3. Lors de la présentation de cette solution au siège de Lausanne, M. Monsch a toutefois dû constater que les collaborateurs romands ont réagi de manière critique à la création d'une division "Suisse romande". En effet, ils ont fait remarquer que c'était une anomalie de se lancer dans une telle régionalisation, qui ne trouve par ailleurs pas de pendant en Suisse alémanique. Ils ont exprimé la crainte que cette voie pourrait conduire l'OSEC à Lausanne à devenir une simple filiale de Zurich. A l'exception de M. Piotet, Chef du siège de Lausanne, qui s'est battu surtout pour préserver sa position actuelle dans le domaine "Afrique, Moyen-Orient", les interlo-

cuteurs de M. Monsch se sont prononcés pour une solution sans division "Suisse romande" mais avec le "Service pour la promotion des importations" comme entité indépendante supplémentaire (pas au niveau division/membre de la direction) et une section "Afrique, Moyen-Orient" dépendante de Zurich.

4. Sur la base de ces discussions, M. Monsch a révisé ses propositions et a laissé tomber l'idée de la création d'une division "Suisse romande" (annexe 3). Il a présenté sa nouvelle proposition à M. Jaccard (Commission de surveillance) et à M. Schenk (Comité directeur) qui auraient réagi plutôt favorablement. Il se propose maintenant de la soumettre au Comité directeur et à la Commission de surveillance, qui siégeront le 23 avril prochain.

Cette proposition révisée a le mérite d'être la plus conséquente et la plus cohérente. Elle conduit à un léger affaiblissement de la position du siège romand qui perd le poste d'un chef de division. Cette perte pourrait éventuellement être compensée par la nomination du chef du siège Lausanne au rang de directeur adjoint et/ou par l'engagement d'un deuxième conseiller aux exportations (renforcement de la proposition des services de l'OSEC en Suisse romande).

Cette proposition a ses plus grandes faiblesses sur le plan des personnes: M. Monsch se propose de nommer M. Pfister (Chef de la division "Information et publications") à la tête du siège Lausanne (en plus de ses fonctions de chef de division). M. Pfister ne nous paraît à première vue pas représenter le choix idéal; il est par ailleurs Suisse alémanique.

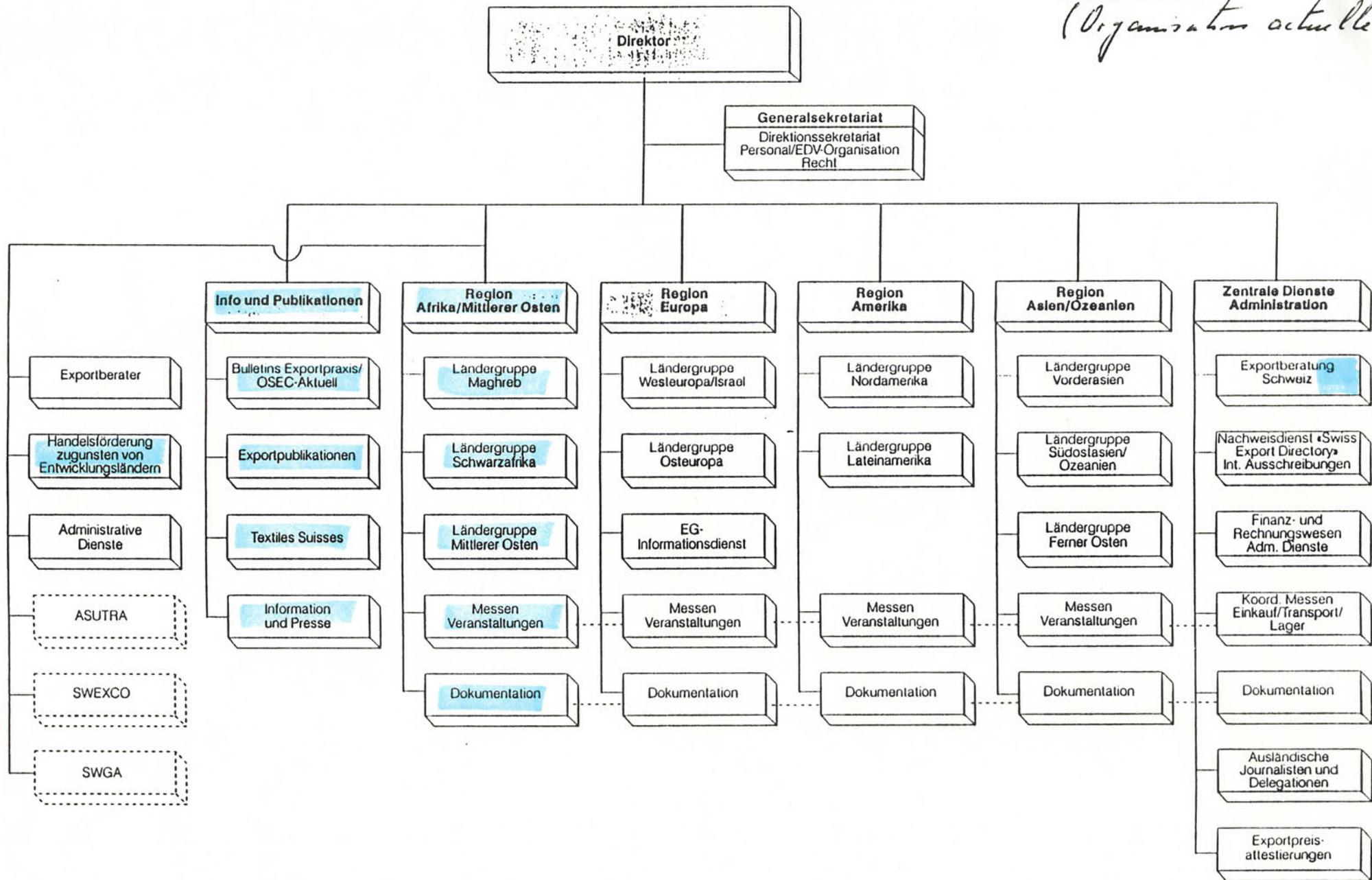
L'actuel chef du siège romand et de la division "Afrique, Moyen-orient", M. Piotet, sera surnuméraire et M. Monsch ne voit guère de position de remplacement à lui offrir dans son dernier concept. La suppression d'un poste de chef de division (membre de la direction) allégerait favorablement la structure de l'OSEC et est objectivement justifiée. Les avis sur les qualités de M. Piotet diffèrent; son éviction devra cependant être pondérée soigneusement (équité, risques d'interventions politiques stimulées par M. Piotet contre l'adaptation prévue des structures).

Nous vous serions reconnaissants de nous indiquer, avant la réunion du Comité directeur du 23 avril, si nous pouvons donner notre soutien à la dernière proposition de M. Monsch.



Wilhelm B. Jaggi

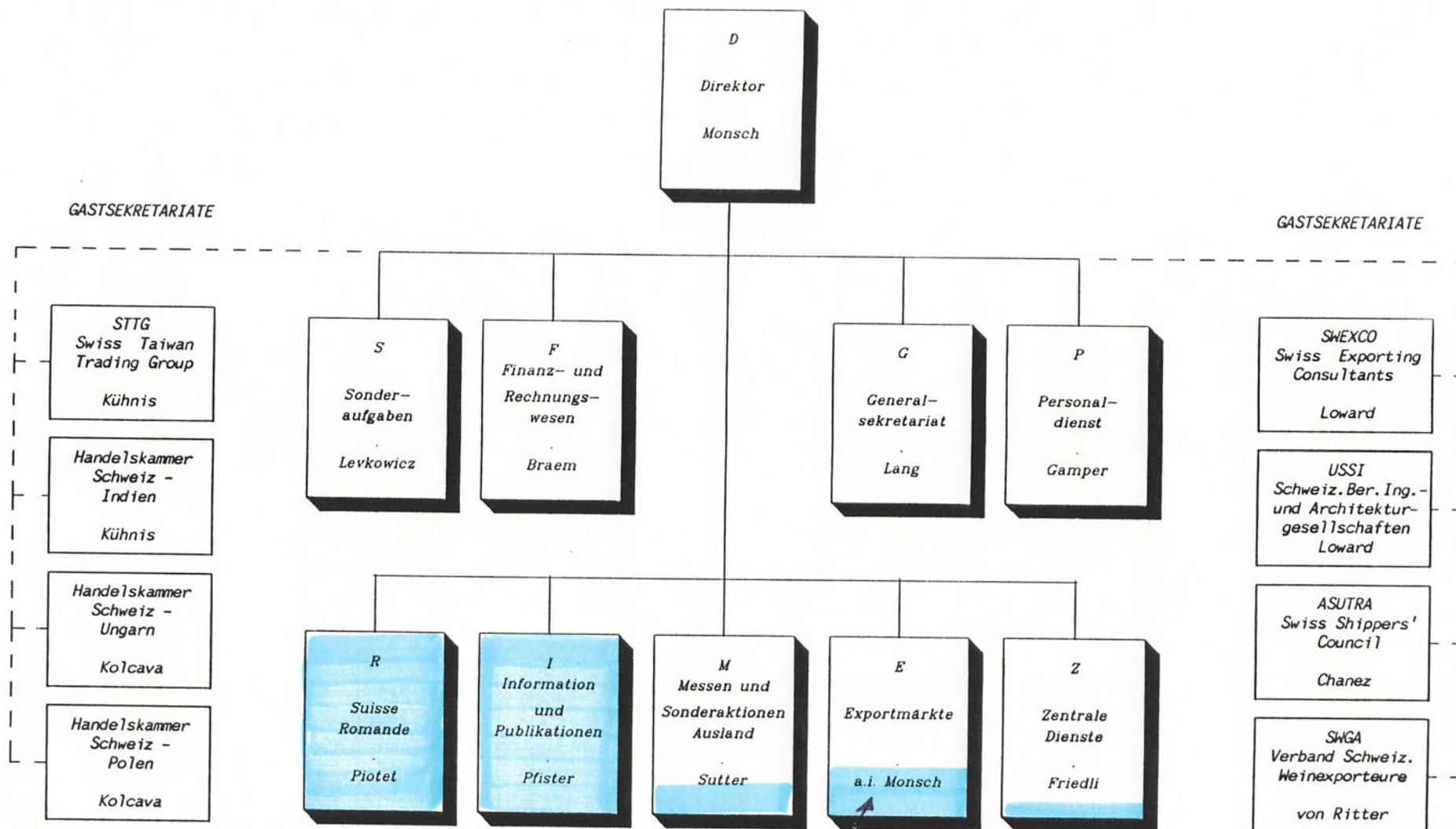




Geschäftsstelle Lausanne

Geschäftsstelle Zürich

ORGANIGRAMM OSEC

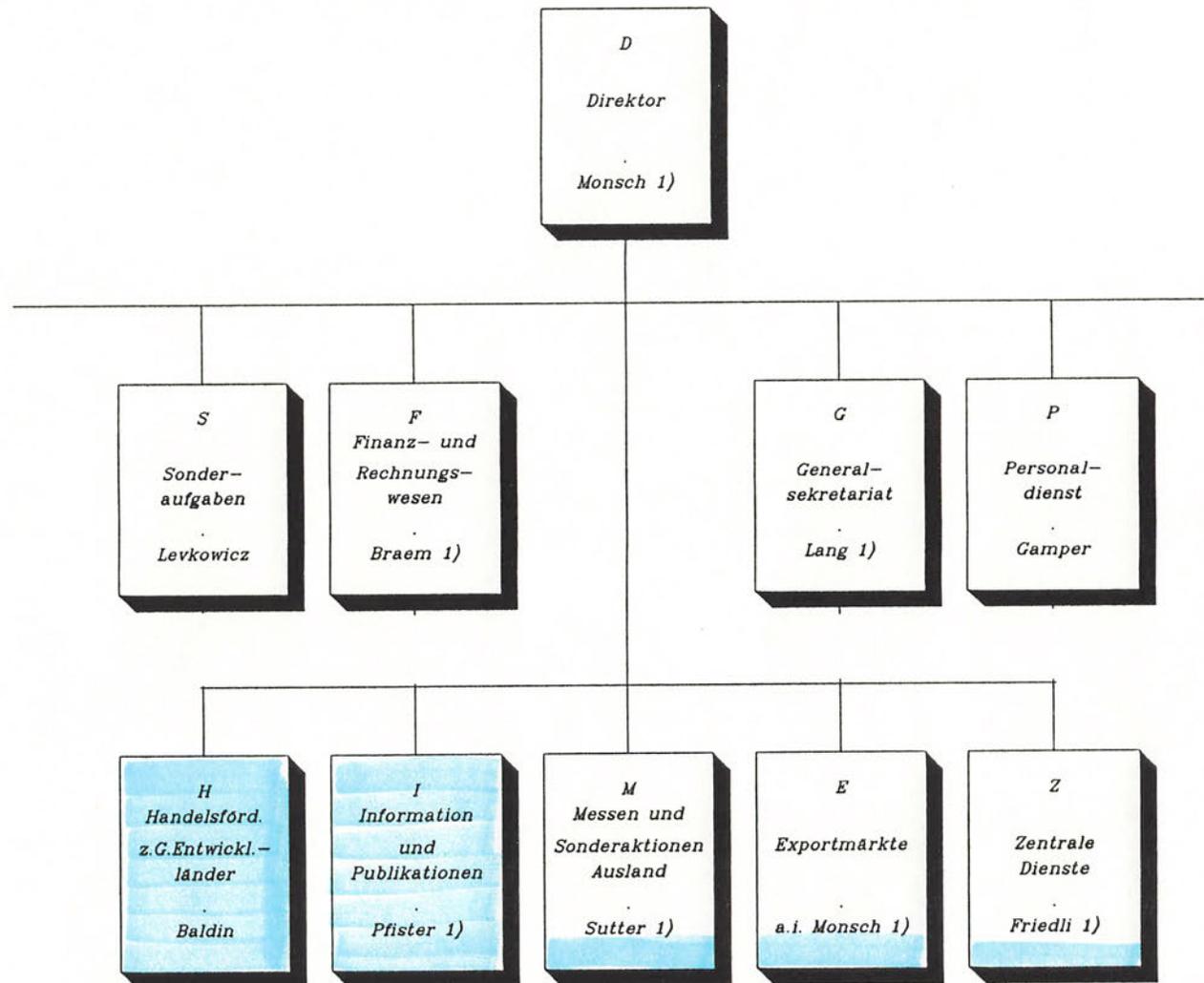


Zürich, 15. März 1991

Afrique, moyen orient

LAUSANNE

ORGANIGRAMM OSEC



1) Mitglieder der Geschäftsleitung